

GARANTIE PROFEL

Portes de garage sectionnelles résidentielles

Profel garantit les exigences de produit et les normes techniques suivantes pour les portes de garage sectionnelles résidentielles Profel installées en Belgique, aux Pays-Bas et en France.

En sus de la garantie légale, la garantie Profel suivante est en vigueur pour les marchandises livrées entre le 1er septembre 2017 et le 30 juin 2019. La période de garantie commence à partir de la date de facturation des portes de garage et des accessoires. Profel garantit que toutes ses portes de garage sont certifiées CE. Les portes de garage avec option "safety pack" sont en outre certifiées conformément aux normes Komo et SKG.

1. Période de garantie

1.1. Les caractéristiques optiques

Profel offre 10 ANS DE GARANTIE sur

- laque :
 - adhérence : à base du test Tape Pull Iso 2409, décollement max. 8mm² ;
 - la stabilité des couleurs P et de toutes les autres couleurs : suivant les normes décroissantes de Qualicoat
- Film structuré :
 - la stabilité de la couleur du film structuré suivant la norme NBN EN 12608 ;
 - l'adhérence du film structuré

1.2. Panneaux

Profel offre 10 ANS DE GARANTIE sur

- la déformation ;
- le détachement du panneau intérieur et extérieur ;
- le détachement des embouts ;
- les caractéristiques optiques telles que décrites sous 1.1

1.3. Quincaillerie et autres éléments mécaniques

Profel offre 2 ANS DE GARANTIE sur

- quincaillerie ;
- charnières et rouleaux de guidage ;
- câbles d'acier et tambours de câble
- serrures et cylindres ;
- joints d'étanchéité ;
- ressorts et parachute des ressorts pour protéger la porte en cas de rupture des ressorts ;
- poignées ;
- ferme-porte ;
- aérateurs ;
- coulisses ;
- ...

1.4. Automatisation

Profel offre 5 ANS DE GARANTIE sur

- le moteur électrique ;
- la courroie ou la chaîne d'entraînement ;
- le fonctionnement de la barre palpeuse ;

Profel offre 2 ANS DE GARANTIE sur

- le bon réglage du moteur ;
- l'éclairage ;
- le bon fonctionnement des accessoires : clavier à codes, émetteurs, bouton poussoir, cellule photo-électrique, micro-rupteur et autres accessoires

1.5. Vitrage

Profel offre 10 ANS DE GARANTIE sur

- la présence de condensation ou de poussière entre les feuilles de verre du double/triple vitrage.

Toutes autres réclamations seront jugées selon les critères d'acceptation les plus récents de la Fédération de l'Industrie du Verre.

1.6. Poignées

Profel offre 5 ANS DE GARANTIE sur

- les poignées des portillons dans la porte en alu laqué au four ou alu anodisé

2. Conditions

2.1. Notification

Des défauts pour lesquels il est fait appel à cette garantie doivent nous être signalés par écrit au plus tard dans les 10 jours ouvrables après constat. Chaque notification doit porter un numéro de commande ou un numéro de facture Profel sous lequel les produits ont été fabriqués et facturés.

2.2. Ampleur de la garantie

Uniquement les prestations suivantes et ce dans l'ordre indiqué, sont prises en compte :

- la réparation sur place ;
- la nouvelle production et la livraison du produit défectueux ;
- les frais d'installation ;
- les frais pour la finition intérieure et/ou extérieure

En tout cas, l'intervention maximale est limitée au double de la valeur facturée des produits défectueux. En outre, nous cherchons à atteindre la solution la plus économique pour toutes les parties.

2.3. Validité

La garantie ne vaut que si les conditions suivantes sont remplies :

- Les directives Profel en ce qui concerne le mesurage et la construction ont été prises en compte.
- Au moment de la commande, Profel a été notifiée de toute information importante concernant l'emplacement des produits à installer
- L'installation a été effectuée selon les règles de l'art en vigueur. En outre, les plans d'assemblage et de raccordement électrique doivent être correctement appliqués et les accessoires électriques utilisés doivent être conformes aux normes ou exigences en vigueur.
- Le suivi des consignes d'entretien.
- L'utilisation correcte selon les instructions du mode d'emploi.
- Des conditions climatiques normales (voir aussi le point 3.7)
- Le paiement complet de la commande facturée.

3. Exclusion

La garantie n'est pas d'application dans les cas suivants :

3.1. Tout endommagement au tablier de la porte de garage et aux éléments

- provoqué par le client ;
- dû à l'usure normale ou au vieillissement ;
- l'utilisation incorrecte ;
- causé par une surtension électrique ;
- dû au contact avec des substances liquides ou matériaux auxquels la surface n'est pas résistante du point de vue chimique

3.2. Dégâts provoqués par les cas de force majeure, telle qu'entre autres :

- la guerre civile, les actes de terrorisme ;
- la révolte, les émeutes, les grèves, le vandalisme ;
- les catastrophes naturelles : tempête, orage, inondation, tremblement de terre
- les effets directs ou indirects d'explosion

3.3. Lorsque des tiers ont effectué des travaux sur la porte de garage Profel sans l'accord écrit explicite et préalable de Profel.

3.4. Un retard injustifié dans l'exécution de réparations ou un entretien préventif éventuel décidé à la suite des inspections, des contrôles et des tests.

3.5. Les portes qui ont été alourdies en appliquant un revêtement supplémentaire.

3.6. Sur les panneaux, une finition de surface est appliquée selon les normes actuelles. En raison du processus industriel, il peut y avoir de petites différences de couleur vis-à-vis des échantillons de couleur et des nuanciers. En outre, aucune correspondance à 100% aux couleurs des matériaux d'autres fabricants ne peut être garantie. Des rayures légères sont retouchées par un stylo de retouche fourni. Ces différences sont exclues de la garantie.

3.7. Si les conditions atmosphériques locales sont agressives par l'industrie ou l'industrie agricole, ou si la teneur en sel de l'air est plus élevée que dans des situations normales (des endroits à moins de 15 km de la côte), ou si des particules de sel et de sable sont fréquemment emportées par le vent, tout cela peut dégrader la surface des panneaux, des composants et des profilés, ou provoquer une corrosion. Ce phénomène est exclu de la garantie.

Commande no.:

Date:

Tampon et signature **Profel:**

